

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/V-02

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA CROIX ROUGE
DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

—

En raison de l'inadaptation de ses locaux montalbanais actuels, la Délégation Départementale de la Croix Rouge se propose d'acquérir un immeuble répondant à ses besoins qui est situé en zone industrielle nord et dont le coût ressort à **750 000 € TTC** frais de notaire inclus.

Elle sollicite à cet effet une aide départementale de **150 000 €**.

Les locaux actuels, dispersés sur deux sites, ne sont, en effet, pas adaptés à l'évolution des activités de la délégation départementale :

- les services administratifs et le centre de formation sont installés boulevard Blaise Doumerc dans une ancienne « maison bourgeoise » propriété de la Croix Rouge. Il s'agit d'un bâtiment vétuste qui exigerait d'importants travaux de mise aux normes (de sécurité, d'isolation, de chauffage et d'accessibilité).

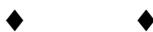
- Le centre technique (de dépôt des denrées alimentaires et des matériels d'urgence et de sécurité) est, quant à lui, situé avenue de Cos dans un bâtiment prêté gracieusement par un particulier. Ce local ne permet plus de gérer de façon convenable le stock des denrées alimentaires (222 tonnes) que la délégation doit ensuite ventiler dans les 14 unités de distribution implantées en Tarn & Garonne.

L'immeuble que la délégation projette d'acquérir permettrait de **regrouper tous les services**. Il s'agit d'un entrepôt de 1 800 m² que l'actuel propriétaire accepterait, avant cession, d'aménager conformément aux besoins de la Croix Rouge (aménagement, sur une surface de 324 m², de diverses salles de réunions et de formation ainsi que des bureaux, etc...).

Le plan de financement de cet investissement, qui intègre donc un concours départemental de 150 000 € et la vente de leur immeuble actuel situé boulevard Blaise Doumerc, s'établit comme suit :

– subvention Conseil Général.....	150 000 €
– dotation Croix Rouge Nationale.....	250 000 €
– autofinancement.....	350 000 €
– Ensemble.....	750 000 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette demande de subvention, et, le cas échéant, allouer à la Direction Départementale de la Croix Rouge les crédits correspondants, soit **150 000 €**, sous forme de **subvention en annuités**, imputés à l'article 2042286 sous-fonction 58 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la Direction départementale de la Croix Rouge une subvention d'un montant de 150 000 € qui sera versée en annuités pour l'acquisition d'un immeuble adapté à l'évolution de ses activités ;
- Précise que les crédits correspondants seront imputés à l'article 20442286 sous-fonction 58 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,